



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Janitorial Services - Non Restricté	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6895-190020/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W6895-190020	Date 2019-02-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-014-11529	
File No. - N° de dossier EDM-8-41047 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-19	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lau, Chris	Buyer Id - Id de l'acheteur edm014
Telephone No. - N° de téléphone (780) 566-2195 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification a été soulevé pour répondre aux questions suivantes:

Q1 : Veuillez fournir un fond de carte électronique pour la planification de la répartition du personnel.

R1 : Une carte sera fournie lors de la visite des lieux.

Q2 : Annexe B – Immeuble 576 – Garderie – Cet immeuble doit-il être nettoyé seulement après les heures normales de travail?

R2 : Non.

Q3 : Annexe B – Immeuble 576 – Garderie – La fréquence par semaine est indiquée comme étant 2 fois. Veuillez confirmer.

R3 : La seule zone qui est utilisée régulièrement dans cet immeuble est le sous-sol; par conséquent, les étages du haut sont pour l'instant nettoyés deux fois par semaine.

Q4 : Annexe B – Immeuble 719 – Veuillez préciser ce que signifie Plus 1 et Plus 4 comme fréquence par semaine?

R4: Plus 1 : cette zone est nettoyée une fois de plus par semaine durant les mois de mai à septembre; plus 4 : ces zones sont nettoyées 4 fois de plus par semaine durant les mois d'octobre à mars.

Q5: Annexe B – Immeuble 851 – Veuillez fournir une estimation de « au besoin ». De plus, veuillez fournir les dimensions des zones.

R5: Cet immeuble n'a été nettoyé qu'une seule fois depuis sa construction; la facturation reposera sur le haut horaire si une autre demande de nettoyage est faite. Il s'agit d'un petit immeuble composé d'une pièce et d'une salle de bain.

Q6 : Annexe B – Base de paiement – Article 06 – Veuillez préciser les attentes.

R6 : Chaque mois, l'entrepreneur fournira les produits de nettoyage et les produits de papier ainsi que les factures indiquant les achats et le coût des produits.

Q7 : Annexe B – Calendrier de nettoyage – Lorsque des tâches de nettoyage ne sont pas requises sept jours sur sept durant une semaine en particulier, veuillez indiquer quels sont les jours au cours desquels le nettoyage doit être fait.

R7 : Nettoyage prévu du lundi au vendredi sauf la salle du mess qui sera nettoyée un jour par fin de semaine. La norme est de trois jours par semaine, soit le lundi, le mercredi et le vendredi; deux jours par semaine pourraient être le lundi et jeudi ou le mardi et jeudi selon l'usage de l'immeuble.

Q8 : À la question P2, veuillez confirmer que le plus haut niveau de scolarité signifie un diplôme ou un grade d'un établissement canadien accrédité reconnu, ou un diplôme ou un grade répondant aux critères de reconnaissance d'équivalence établis par le gouvernement fédéral pour les écoles secondaires, les universités et les collèges.

R8 : Il est obligatoire de fournir une preuve de diplôme ou de grade.

Q9 : En vertu du présent contrat, il y avait une hausse du salaire minimum de 30 %, imposée par le gouvernement provincial. De quelle façon cette hausse a-t-elle été appuyée financièrement par le gouvernement fédéral en vertu du présent contrat à ce moment-là?

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W W6895-190020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190020

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
EDM-8-41047

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

R9 : Il n'y a aucune section dans les conditions générales ou les conditions générales supplémentaires réservée à la hausse du salaire minimum, à la hausse de prix en raison de l'augmentation du salaire minimum ou au paiement des salaires. L'avis public publié par le gouvernement de l'Alberta concernant la hausse du salaire minimum, y compris l'échéancier et la structure de l'augmentation, a été publié et diffusé en juin 2015. Toutes les soumissions qui ont été présentées par les fournisseurs après cette date devraient avoir tenu compte de ces facteurs de façon raisonnable, comme il a été indiqué dans l'avis public. Veuillez présenter votre soumission en fonction de ces exigences.

Q10 : Dans les DP précédentes, la certification CIMS-GB en vertu d'un AISS était jugée équivalente à la certification ISO 9000. Veuillez confirmer que le pointage sera révisé aux questions P4, P10 et P12 pour tenir compte de l'équivalence des certifications. Consultez le document ci-joint confirmant l'équivalence.

R10: La question P4 est certifiée CIMS, la question P10 est certifiée CIMS et la question P12 est certifiée ISO 9000. Les points seront accordés en conséquence, et les soumissionnaires pourront obtenir des points en fonction de leur certification respective.

Q11 : Si le gouvernement provincial ou fédéral apporte d'autres changements qui touchent le salaire minimum ou les cotisations sociales, ce qui augmentera le fardeau de travail, de quelle façon cela sera-t-il appuyé par le gouvernement fédéral en vertu du présent contrat?

R11: Il n'y a aucune section dans les conditions générales ou les conditions générales supplémentaires qui couvre une hausse du salaire minimum, une hausse de prix en raison de l'augmentation du salaire minimum ou le paiement des salaires. L'avis public publié par le gouvernement de l'Alberta concernant la hausse du salaire minimum, y compris l'échéancier et la structure des hausses, a été publié et diffusé en juin 2015. Toutes les soumissions qui ont été présentées par les fournisseurs après cette date devraient avoir tenu compte de ces facteurs de façon raisonnable, comme il a été indiqué dans l'avis public. Veuillez présenter votre soumission en fonction de ces exigences.

Q12: De quelle façon seront évaluées les coentreprises partagées qui présentent plusieurs soumissions?

R12: Les coentreprises doivent présenter leur soumission conformément à l'article 17 (2010-01-11), Coentreprises, des Instructions uniformisées 2003 – biens ou services - besoins concurrentiels.

Tout les autres modalités et conditions restent les mêmes.